



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE SESSION 2017

Les épreuves écrites se sont déroulées le 19 avril 2017 : 1231 personnes ont concouru pour le concours externe, 442 pour le concours interne.

Pour le concours externe, les personnes admissibles à l'oral ont obtenu une moyenne de 12,5/20.

Pour le concours interne, les personnes admissibles à l'oral ont obtenu une moyenne de 14/20.

713 personnes ont été déclarées admissibles.

S'agissant des épreuves écrites, les éléments suivants doivent être soulignés :

Concernant les questions à choix multiples des candidats au concours externe, les niveaux en français et mathématiques constatés sont corrects.

Pour l'épreuve de compréhension de texte, certains candidats n'ont pas compris l'objectif de l'épreuve et ont fait part de leurs avis personnels sur les éléments de l'article (certains ont même adopté un plan de dissertation). Le jury rappelle que cette épreuve n'a d'autre but que de vérifier la compréhension des éléments du texte et leur juste restitution. Les candidats doivent donc s'attacher très étroitement à répondre aux questions, sans introduire de commentaires personnels.

Il est recommandé aux candidats de s'informer au préalable sur la nature de l'épreuve et sa méthodologie. Une lecture attentive du sujet permettra également aux candidats de mieux cerner la commande et ses objectifs.

Par ailleurs, la majeure partie des copies comporte de nombreuses fautes d'orthographe : les candidats sont encouragés à relire attentivement leur devoir (et donc à conserver 5 minutes en fin d'épreuve à cette fin). Dans certaines copies, la syntaxe est défailante et rend les réponses peu compréhensibles.

Pour les candidats au concours interne, l'épreuve consistait en la rédaction d'une lettre sous forme administrative. Le niveau général des copies s'est avéré satisfaisant.

Pour autant, sur la forme, les candidats doivent veiller à l'orthographe, bien souvent problématique. De nombreuses copies comportaient un nombre trop important de fautes. Par ailleurs, la présentation générale a parfois été trop peu soignée (calligraphie difficilement compréhensible, copie peu aérée) et gagnerait à être améliorée.

Dans l'ensemble, la forme de la lettre administrative est maîtrisée. Les candidats doivent cependant veiller à ne porter aucun signe distinctif sur leur copie : certains ont signé ou indiqué des numéros de téléphone, rompant ainsi l'anonymat de leur devoir.

Concernant les épreuves orales, les éléments suivants doivent être soulignés :

Sur la partie orale, la présentation par les candidats de leur parcours scolaire et/ou professionnel, et de leurs motivations a souvent été très insuffisante, ne permettant pas au jury de mesurer

l'expérience du candidat. Les candidats qui ont réussi cette partie de l'exercice ne s'en sont pas uniquement tenus à une présentation linéaire de leur parcours mais ont structuré celui-ci autour de deux ou trois compétences acquises ou expériences marquantes. Peu de candidats ont spontanément fait part des raisons pour lesquelles ils souhaitaient intégrer le corps des adjoints administratifs.

Durant l'entretien, le jury a cherché à mesurer la curiosité et la motivation des candidats ainsi que leur adaptabilité et leur bon sens face à des situations professionnelles qui peuvent être rencontrées par des adjoints administratifs.

Parmi les candidats internes, le manque de connaissances de l'environnement professionnel, même proche, n'a souvent pas permis de détecter une vraie curiosité ou une motivation réelle. En effet, les questions relatives au fonctionnement général du service auquel le candidat appartenait ou portant sur l'organisation du service dans lequel le candidat déclarait vouloir travailler en cas de réussite, ont souvent révélé de réelles lacunes et prouvé le manque voire l'absence de préparation du candidat.

Pour les candidats externes, le jury a relevé une absence d'intérêt, de motivation et de curiosité pour la fonction publique et pour le ministère de l'Intérieur (méconnaissance totale de son rôle, incapacité de citer les différentes forces de sécurité par exemple).

Face à des cas pratiques, les candidats ont souvent fait preuve de bon sens et de réactivité. Cependant, certains d'entre eux n'ont pas su s'appropriier le cas proposé et n'ont pas réussi à formuler des propositions d'actions à mener pour faire face à la situation proposée. Ces derniers ont ainsi démontré un manque d'adaptabilité et de réactivité.

Nombreux sont par ailleurs les candidats qui à cette occasion n'ont pas su démontrer leur capacité à se projeter dans une équipe de travail ni à se positionner de façon cohérente dans le grade visé.

Recommandations générales du jury

Le jury conseille aux futurs candidats de se documenter sur les différents types de postes qui pourront être offerts en cas de réussite et sur les différentes structures dans lesquelles ils pourront exercer. Leurs réponses seront ainsi plus pertinentes et démontreront, compte tenu de l'intérêt porté au ministère, leurs motivations.

Les candidats doivent sensiblement accroître leurs connaissances des missions et de l'organisation du ministère de l'intérieur pour lequel ils se portent candidats. La connaissance du ministère de l'Intérieur, de son organisation, de l'administration de l'Etat est un préalable indispensable. Même s'il n'est pas demandé de connaître en détail toutes les règles relatives au fonctionnement du ministère et celles portant sur la fonction publique, une culture générale sur le sujet est attendue. Une simple recherche sur le site du ministère de l'Intérieur permet d'éviter des approximations grossières sur le périmètre d'action du ministère.

Enfin, le jury recommande aux candidats de s'entraîner à maîtriser leur présentation orale afin de démontrer leurs réels intérêts pour devenir adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

La présidente du jury

